



## GRILLE D'HONORAIRES

### 1/ Vente appartement, maison, immeuble :

- <= 100.000 € : 7% TTC (avec un minimum de 5.000 €)
- entre 101.000 € et 250.000 € : 6% TTC
- entre 251.000 € et 999.000 € : 5% TTC
- >= 1 000.000 € : 4% TTC

*(Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire sur le mandat.)*

### 2/ Vente annexes, terrain, fonds de commerce et baux commerciaux :

- 2000€ TTC pour les annexes (garage, parking, cave)
- 10% TTC pour les terrains
- 10% HT (TVA 20%) pour les fonds de commerce

*(Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire sur le mandat.)*

### 3/ Baux commerciaux :

10% HT (TVA 20%) de loyer triennal HT hors charges pour les baux commerciaux

### 4/ Baux d'habitation : *(ALUR, décret n°2014-890 du 01 août 2014)*

- Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC/m<sup>2</sup> (zone tendue) ou 8 € TTC/m<sup>2</sup> (zone non tendue) pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail (maximum 1 mois de loyer hors charges)  
+ 3 € TTC/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux entrée et sortie

- Honoraires à la charge du locataire :

10 € TTC/m<sup>2</sup> (zone tendue) ou 8 € TTC/m<sup>2</sup> (zone non tendue) pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail (maximum 1 mois de loyer hors charges)  
+ 3 € TTC/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux entrée

### 5/ Tarif pour les services complémentaires d'expertise immobilière, de décoration d'intérieur et de conseil en gestion de patrimoine :

100€ HT de l'heure

#### **EVALUATION IMMOBILIERE GRATUITE**

*(Pour tout mandat de vente signé et si non, facturé 100€ HT de l'heure)*

**Réduction de 10% sur les honoraires, si signature d'un mandat exclusif**